

Délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE
Séance du 7 avril 2016 à 20h30

L'an deux mille seize, le sept avril à 20h30, le Conseil Municipal, convoqué le 15 février 2016 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

Présents 15 Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, CAMBET Geneviève, CAPELLE Bernard, COUTENET Jean-Louis, ZEROUAL Sylvie, COFFIN Pascal, DEAT-PLACETTE Olivier, GIL Nicole, KALVIKOWSKI Romain, LEJEUNE Jean-Louis, LIMERAT Bernadette, MENGEOLE Sandrine, PUPION Claire, SOMPROU Jean-Pierre et SOULAGNET Christophe.

Absents représentés 4 Suzanne ARTIGANAVE (pouvoir donné à Geneviève CAMBET), Michel BARDOCHAN (pouvoir donné à Jean-Louis COUTENET), Christine COURTADE (pouvoir donné à Sylvie ZEROUAL), et Séverine SERVER (pouvoir donné à Jean-Claude BOURIAT).

Absent 0

La convocation a été affichée le 24 mars 2016. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, secrétaire générale, était également présente.

Délibération n°1 : Budget communal : Approbation du compte de gestion 2015 du receveur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Trésorier municipal.

Les résultats de clôture pour l'année 2015 s'élèvent à :

- un excédent de 1 153 599.57 € en section d'Investissement
- un excédent de 229 407.84 € en section de Fonctionnement
- un excédent total de 1 383 007.41 €

Le Maire invite l'Assemblée au débat et au vote quant à ce document.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE le compte de gestion du receveur municipal 2015.

Présents : 15 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

Délibération n°2 : Budget communal : Approbation du compte administratif 2015

Monsieur le Maire place l'assemblée communale sous la présidence de Monsieur COUTENET, premier Adjoint, et quitte la salle.

Le président de séance présente au Conseil Municipal le compte administratif du Maire. Après rapprochement avec le compte de gestion du receveur municipal, il n'a pas été relevé de différences d'écritures et de montants.

Pour rappel, les résultats de clôture pour l'année 2015 s'élèvent à :

- un excédent de 1 153 599.57 € en section d'Investissement
- un excédent de 229 407.84 € en section de Fonctionnement
- un excédent total de 1 383 007.41 €

Le Président invite l'Assemblée au débat et au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif du Maire pour l'exercice 2015.

Présents : 14 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0

Délibération n°3 : Budget communal : Affectation des résultats

Monsieur le Maire rappelle les chiffres de clôture de l'exercice budgétaire 2015 et explique aux membres de l'Assemblée qu'il convient de les intégrer au budget primitif à intervenir.

Les résultats de clôture pour l'année 2015 s'élevant à :

- un excédent de 1 153 599.57 € en section d'Investissement
- un excédent de 229 407.84 € en section de Fonctionnement

Monsieur le Maire propose l'affectation de l'intégralité de l'excédent de la section Fonctionnement en recettes de la section Investissement du budget primitif 2016 – article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et celle de l'excédent de la section Investissement en recettes de la section Investissement du budget primitif 2016 – article 001 « Solde d'exécution de la section Investissement reporté ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE d'affecter l'intégralité de l'excédent de la section Fonctionnement en recettes de la section Investissement du budget primitif 2016 – article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;**
- **AFFECTE l'excédent de la section Investissement en recettes de la section Investissement du budget primitif 2016 – article 001 « Solde d'exécution de la section Investissement reporté »**

Présents : 15 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

.....

Délibération n°4 : Taxe d'habitation et taxes foncières : fixation des taux communaux 2016

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il a reçu la notification des bases prévisionnelles pour 2016 de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur le Bâti, de la Taxe Foncière sur le Non Bâti, et présente le comparatif avec les bases d'imposition 2015. Il ouvre le débat et propose ensuite le vote des trois taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et considérant que le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2016 est de 453 143 €,

VOTE à l'unanimité les taux exposés dans le tableau ci-dessous:

Taxes	Bases 2015	Bases 2016	Taux 2015 %	Produit 2015	Taux 2016 %	Variation Taux en %	Produit 2016	Variation Produit en %
Habitation	2 572 599	2 619 000	9,98	256 745	9,98	0	261 376	1.80
Foncier Bâti	1 506 748	1 538 000	11,93	179 755	11,93	0	183 483	2.07
Foncier Non Bâti	20 733	20 200	41,01	8 502	41,01	0	8 284	- 2.56
Total	4 100 080	4 177 200		445 002			453 143	1.83

Présents : 15 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

Délibération n°5 : Budget communal : subventions de fonctionnement aux associations de droit privé au titre de l'année 2016

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'attribution de subventions aux associations.

Les conseillers municipaux par ailleurs membres d'une association susceptible de bénéficier d'une subvention de la commune, ne prendront pas part ni aux débats sur ce point, ni au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote une subvention à :

- **L'Amicale des Anciens Combattants : 460 € par 18 voix, Olivier DEAT-PLACETTE n'ayant pris part ni au débat, ni au vote ;**
- **L'Aide à Domicile en Milieu Rural de la Vallée de l'Ousse : 500 € à l'unanimité ;**
- **Le Football Club de Ousse : 1 200 € à l'unanimité ;**
- **La FNACA Vallée de l'Ousse : 100 € à l'unanimité ;**
- **Le VTT Rayon Vert : aucune subvention - à l'unanimité ;**
- **L'Association des Parents d'Elèves : 770 € à l'unanimité ;**
- **Le Foyer d'Animations : 1 400 € à l'unanimité ;**
- **Les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Pau : aucune subvention - à l'unanimité ;**
- **L'Entente Lée Ousse Handball : 2 200 € à l'unanimité ;**
- **Le Comité des Fêtes : 2 000 € par 15 voix, contre : Nicole GIL, Bernadette LIMERAT, abstentions : Claire PUPION, Jean-Pierre SOMPROU ;**
- **La Société de chasse de l'Oussoise : 460 € à l'unanimité ;**
- **La Coopérative scolaire de l'école publique Jules Verne d'Ousse: 4 500 € à l'unanimité ;**
- **Pelote Basque Oussoise : 150 € à l'unanimité ;**
- **Projet de court-métrage « pic et pic et colegram » : 150 € à 14 voix ; contre : Claire PUPION, Christophe SOULAGNET, Bernard CAPELLE, abstentions : Nicole GIL, Romain KALVIKOWSKI**

Dit que les crédits nécessaires, soit 13 890 € seront inscrits au Budget Primitif 2016 de la Commune.

Délibération n°6 : Budget communal : Budget primitif 2016 – Présentation et vote

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération portant affectation des résultats.

Il rappelle aussi que le projet de budget a été élaboré au cours des travaux de la commission des finances pour laquelle chacun des membres du Conseil a été convié.

Le projet de budget est présenté, après un examen détaillé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Vote le projet de Budget primitif 2016 de la Commune d'OUSSE, équilibré à 811 262 € en section de Fonctionnement et 2 130 187.41 € en section d'Investissement,**
- **Dit que pour la Section Fonctionnement en Dépenses et Recettes, le Budget est adopté par Chapitre budgétaire,**
- **Dit que pour la section Investissement en Dépenses et Recettes, le Budget est adopté par Opération et par Chapitre budgétaire.**

Section de fonctionnement :

- Chapitre 011 : charges à caractère général : 171 200 € - unanimité
- Chapitre 012 : charges de personnel : 260 800 € - unanimité
- Chapitre 14 : atténuations de produits : 47 000 € - unanimité
- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 148 205 € - unanimité
- Chapitre 66 : charges financières : 13 000 € - unanimité
- Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 2 000 € - unanimité
- Chapitre 23 : virement section d'investissement : 166 557 € - unanimité
- Chapitre 42 : opération d'ordre entre sections : 2 500 € - unanimité

TOTAL DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT : 811 262 € - unanimité

- Chapitre 013 : atténuations de charges : 15 000 € - unanimité
- Chapitre 70 : produits des services, domaines et ventes : 61 300 € - unanimité
- Chapitre 73 : impôts et taxes : 555 765 € - unanimité
- Chapitre 74 : dotations, subventions et participations : 174 397 € - unanimité
- Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 4 800 € - unanimité

TOTAL RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT : 811 262 € - unanimité

Section d'investissement :

- Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés : 486 561.06 € - unanimité
- Opération pour compte de tiers 458101 : 75 000 € - unanimité
- Opération 60 : salle des sports : 927 641.07 € - unanimité
- Opération 63 : cimetière : 4 500 € - unanimité
- Opération 65 : loisirs et sports : 4 000 € - unanimité
- Opération 70 : bâtiments communaux : 94 000 € - unanimité
- Opération 71 : réseaux : 15 000 € - unanimité
- Opération 80 : voirie : 50 000 € - unanimité
- Opération 82 : éclairage public : 15 000 € - unanimité
- Opération 90 : achat de matériel : 14 300 € - unanimité
- Opération 91 : Aménagements rue de l'Eglise : 202 185.28 € - unanimité
- Opération 92 : église : 2 000 € - unanimité
- Opération 93 : Rénovation de l'ancienne école : 240 000 € - unanimité

TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 130 187.41 € - unanimité

- Chapitre 10 : dotations, fonds et réserve : 292 469.84 € - unanimité
- Chapitre 13 : subventions d'investissement : 440 061 € - unanimité
- Opération pour compte de tiers 458201 : 75 000 € - unanimité
- Virement de la section de fonctionnement : 166 557 € - unanimité
- Transfert entre sections : 2 500 € - unanimité
- Reports des excédents : 1 153 599.57 € - unanimité

TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 130 187.41 € - unanimité

Délibération n° 7 : Repas des aînés – intégration en recettes de deux chèques

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à l'organisation du repas des aînés le 6 mars 2016, deux chèques de 10 € chacun sont à encaisser.

Ils correspondent à la participation demandée aux conjoints de moins de 65 ans des personnes ayant participé au repas, la commune offrant le repas aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Il est ainsi proposé d'encaisser ces chèques et de comptabiliser la recette d'un total de 20 € à l'article 7788 « produits exceptionnels divers » du budget communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires et avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de comptabiliser en recette les deux chèques de participation au repas des aînés**
- **DIT qu'ils seront comptabilisés à l'article 7788 du budget communal.**

Présents : 15 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

Délibération n° 8 : Schéma départemental de coopération intercommunale : avis sur l'arrêté de projet de périmètre de la CDAPP

Monsieur le Maire présente l'arrêté de projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées (CDAPP) tel qu'issu de la fusion de la CDAPP avec les communautés de communes du Mieu-de-Béarn et de la communauté de communes de Gave et Coteaux.

Ce projet a été transmis par les services préfectoraux pour avis du Conseil Municipal.

L'Assemblée dispose d'un délai de 75 jours à compter de la notification du document pour se prononcer sur le projet de périmètre. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à donner leur avis sur l'arrêté de projet de périmètre de la CDAPP.

Après un large débat et en en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, APPROUVE le projet d'arrêté de périmètre de la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées transmis par le Préfet.

*Présents : 15 Exprimés : 19 Abstention : 1 Pour : 14 Contre : 4
(contre : J.L. COUTENET, J.P. SOMPROU, J.L. LEJEUNE ; abstention : B. LIMERAT)*

.....

Délibération n° 9 : Electrification rurale – Programme « Article 8 (Pau) 2016 » : approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°15EF046

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Enfouissement RD 213, rue de l'Eglise 2ème phase (coordination avec le CG) BC ETUDE.

Madame la Présidente du SDEPA a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'Entreprise Eiffage Energie SO – Agence de Tarbes.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Article 8 (Pau) 2016 ». Il propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SDEPA de l'exécution des travaux
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC	121 497.07 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	12 149.71 €
Actes notariés	300.00 €
Frais de gestion du SDEPA	5 062.38 €
TOTAL	139 009.16 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation concessionnaire	36 000.00 €
Participation Syndicat	36 000.00 €
TVA préfinancée par le SDEPA	22 274.46 €
Participation de la commune aux travaux – fonds libres	39 672.32 €
Participation de la commune aux frais de gestion – fonds libres	5 062.38 €
TOTAL	139 009.16 €

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, le SDEPA pourra demander un ou plusieurs acomptes en fonction des travaux exécutés

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal,

Présents : 15 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

.....
Délibération n° 10 : Electrification rurale – Programme « Génie Civil France Télécom Option A 2016 » : approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°16TE037

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Génie Civil FT lié à l'enfouissement RD 213, rue de l'Eglise 2ème phase (lié 15EF046).

Madame la Présidente du SDEPA a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'Entreprise Eiffage Energie SO – Agence de Tarbes.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Génie civil France Telecom Option A 2016 ». Il propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SDEPA de l'exécution des travaux
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC	14 751.38 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 475.14 €
Frais de gestion du SDEPA	614.64 €
TOTAL	16 841.16 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

FCTVA	2 661.80 €
Participation de la commune aux travaux – fonds libres	13 564.72 €
Participation de la commune aux frais de gestion – fonds libres	614.64 €
TOTAL	16 841.16 €

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, le SDEPA pourra demander un ou plusieurs acomptes en fonction des travaux exécutés

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal,

Présents : 15 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

Délibération n° 11 : Electrification rurale – Programme « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DEPARTEMENT) 2016 » : approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°16EP050

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Eclairage public FT lié à l'enfouissement RD 213, rue de l'Eglise 2ème phase (lié 15EF046).

Madame la Présidente du SDEPA a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'Entreprise Eiffage Energie SO – Agence de Tarbes.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DEPARTEMENT) 2016 ». Il propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SDEPA de l'exécution des travaux
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC	35 195.05 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 519.50 €
Frais de gestion du SDEPA	1 466.46 €
TOTAL	40 181.01 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation Département	12 000.00 €
FCTVA	6 350.74 €
Participation de la commune aux travaux – fonds libres	20 363.81 €
Participation de la commune aux frais de gestion – fonds libres	1 466.46 €
TOTAL	40 181.01 €

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, le SDEPA pourra demander un ou plusieurs acomptes en fonction des travaux exécutés

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal,

Présents : 15 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

Délibération n° 12 : Location du Foyer municipal – modification des tarifs

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 24 mars 2009 qui a modifié les tarifs de location du foyer municipal.

Monsieur le Maire propose de faire évoluer ces tarifs et d'ajouter à la location du foyer une option pour réserver la salle paroissiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE, les tarifs de location du foyer municipal selon le tableau ci-dessous.

Demandeurs	Location salle en semaine (jusqu'au vendredi soir inclus)	Location salle en week-end (du samedi matin au dimanche soir)	Option salle paroissiale	Jours de fêtes et fériés	Caution
Habitant Ousse	90 €	160 €	30 €	160 €	1 500 €
Association Ousse	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Extérieurs Ousse	130 €	310 €	30 €	310 €	1 500 €

DECIDE que ces dispositions d'appliquent à toutes les demandes de réservations acceptées à compter du 15 avril 2016.

*Présents : 15 Exprimés : 19 Abstention : 1 Pour : 14 Contre : 4
(contre : S. MENGEOLE, S. ZEROUAL, J.P. SOMPROU ; abstentions : B. LIMERAT)*

Délibération n° 13 : Révision des tarifs municipaux de concessions de cimetière

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2223-1,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les tarifs de concession de cimetière actuellement en vigueur.

Monsieur le Maire propose la révision des tarifs de concessions de cimetière comme suit :

- Concession de 30 ans : 2 m² : 200 €
- Concession de 30 ans : 4 m² : 400 €

Monsieur le Maire rappelle également les tarifs des concessions du columbarium qui s'élèvent à 450€ pour une durée de 15 ans et à 900 € pour une durée de 30 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de concession de cimetière ci-dessous :
 - o Concession de 30 ans : 2 m² : 200 €
 - o Concession de 30 ans : 4 m² : 400 €
- **PRECISE** que les tarifs de concession du columbarium sont maintenus
- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la Commune.

Présents : 15 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

Délibération n° 14 : Fixation des tarifs municipaux de droit de place et d'occupation du domaine public

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 et à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la fixation de tarifs de droit de place et d'occupation du domaine public notamment pour permettre la présence de commerces ambulants tels que camion pizza ou autres stands divers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE les tarifs de droits de place et d'occupation du domaine public comme suit :**
 - o Occupation occasionnelle : 1 € symbolique par jour
 - o Occupation habituelle (une fois par semaine) : forfait annuel de 50 €
- **PRECISE que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la Commune ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

Présents : 15 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

Questions diverses :

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal quelques informations sur la vie de la Commune et des services communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22h10

Cette séance comporte les délibérations suivantes :

- **Délibération n°1 : Budget communal : Approbation du compte de gestion 2015 du receveur**
- **Délibération n°2 : Budget communal : Approbation du compte administratif 2015**
- **Délibération n°3 : Budget communal : Affectation des résultats**
- **Délibération n°4 : Taxe d'habitation et taxes foncières : fixation des taux communaux 2016**
- **Délibération n°5 : Budget communal : subventions de fonctionnement aux associations de droit privé au titre de l'année 2016**
- **Délibération n°6 : Budget communal : Budget primitif 2016 – Présentation et vote**
- **Délibération n° 7 : Repas des aînés – intégration en recettes de deux chèques**
- **Délibération n° 8 : Schéma départemental de coopération intercommunale : avis sur l'arrêté de projet de périmètre de la CDAPP**
- **Délibération n° 9 : Electrification rurale – Programme « Article 8 (Pau) 2016 » : approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°15EF046**

020

.../...

- **Délibération n° 10 : Electrification rurale – Programme « Génie Civil France Télécom Option A 2016 » : approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°16TE037**
- **Délibération n° 11 : Electrification rurale – Programme « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DEPARTEMENT) 2016 » : approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°16EP050**
- **Délibération n° 12 : Location du Foyer municipal – modification des tarifs**
- **Délibération n° 13 : Révision des tarifs municipaux de concessions de cimetière**
- **Délibération n° 14 : Fixation des tarifs municipaux de droit de place et d'occupation du domaine public**

La liste des conseillers présents et leurs signatures figurent ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude BOURIAT, Maire

Madame Geneviève CAMBET,

Monsieur Bernard CAPELLE,

Monsieur Jean-Louis COUTENET,

Madame Sylvie ZEROUAL,

Monsieur Pascal COFFIN,

Monsieur Olivier DEAT-PLACETTE,

Madame Nicole GIL,

Monsieur Romain KALVIKOWSKI,

Monsieur Jean-Louis LEJEUNE,

Madame Bernadette LIMERAT,

Madame Sandrine MENGEOLE,

Madame Claire PUPION,

Monsieur Jean-Pierre SOMPROU,

Monsieur Christophe SOULAGNET.